



MAIRIE DE MONDEVILLE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Département de l'Essonne - Arrondissement d'Étampes -

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 FEVRIER 2014

Président : M. J.P Delhotal

Présents : Mmes Rolande Bruère, Martine Delhotal, Pascale Peterlongo
Mrs. Jean-François Prioux, Martial Vié

Absents excusés : Mme Lucile Grondard (pouvoir à Martine Delhotal)
Mrs Vincent Herry (pouvoir à Rolande Bruère), Daniel Pescheux (pouvoir à Pascal Peterlongo).

Absente : Catherine Goyard

Secrétaire : Mme Rolande Bruère.

Ouverture de la séance à 18 h 00

Monsieur le Maire présente l'ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 08 Janvier 2014
- Renouvellement de la ligne de trésorerie 2014

1. Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 Janvier 2014 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 08 Janvier 2014. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

2. Renouvellement de la ligne de trésorerie 2014 :

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie ouverte auprès de la caisse d'Épargne est toujours active et qu'il serait judicieux de la renouveler jusqu'en 2015 afin de pouvoir faire face à des besoins ponctuels ou imprévus de trésorerie.

Monsieur le Maire rappelle que la ligne de trésorerie permet de régler des factures d'un montant supérieur au solde des fonds disponibles en caisse de la commune.

Le montant de la ligne de trésorerie reste inchangé à hauteur de 60 000€.

Les frais de dossier sont identiques et s'élèvent à 350€ et la commission d'engagement et de mouvement reste gratuite.

La commission de non utilisation est diminuée à 0,45 % (0,50 % en 2013) et le taux de référence des tirages évalué à 1,90 % (2,00 % en 2013).

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition et demande au Conseil Municipal de lui donner tout pouvoir pour signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Épargne et de l'autoriser à procéder sans autre délibération aux demandes de versement de fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues au contrat précité.

VOTE : ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

La séance est levée à 18 h 10

Le Maire
JP. DELHOTAL